



**COMMISSARIAT GENERAL**

Bujumbura, le 16/04/2024

N/Réf : 540/92/CG/01/ 2317 /JCM/2024

## COMMUNIQUE AU PUBLIC

La Direction de l'OBR porte à la connaissance des importateurs et des agences en douane ayant des marchandises dans les entrepôts du Global Port Services de BUJUMBURA de procéder à leur déclaration de mise en consommation afin de prévenir les susceptibles dégâts qui peuvent être causés par la montée des eaux du Lac Tanganyika.

Elle profite par la même occasion pour demander aux importateurs du Ciment en attente de déchargement des bateaux, de prendre les mesures nécessaires pour leur déclaration de mise en consommation afin qu'ils soient déchargés directement dans les véhicules les acheminant dans leurs entrepôts. Ceux qui ont des problèmes particuliers sont priés d'adresser une demande formelle de demande de dérogation spéciale d'enlèvement au Commissaire des douanes et accises tout en respectant les conditions qui seront prises pour protéger les recettes douanières.

Les services du Commissariat des douanes et accises en collaboration avec les services du Commissariat des Services généraux sont priés de prendre les mesures nécessaires de protection du patrimoine de l'OBR qui est sous menace imminente de cette montée des eaux du Lac Tanganyika.

**LE COMMISSAIRE GENERAL**

**Jean Claude MANIRAKIZA**

*George NDIRIMANA, CEA*